

# MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 12 décembre 2023

Absents : Céline GUERIN représentée par Luc BASTIANI, Michel BERNARD représenté par Christian VARAGNAC, Bernard CLAP représenté par Gilbert SUZAN et Anne-Gaële ESCUDIE représentée par Stéphane LAVAL.

Madame Coralie Boschatel est nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- 1) Demande de Fonds de Concours à la CCLGV année 2023.
- 2) Décision modificative N°4 virement de crédits section investissement.
- 3) Délégation au Maire pour admissions en non-valeur.
- 4) Location parcelles C 440-444 à madame Guérin et monsieur Macagno.
- 5) Décision modificative N°5 virement à la section de fonctionnement.

Questions diverses :

Courrier de l'association de Sauvegarde du Patrimoine.

Avis sur le passage sur la commune de la course Var Verdon Trail Canyon le 15 juin 2024.

1) Demande de subvention à la CCLGV dans le cadre des fonds de concours année 2023 pour l'installation de radiateurs dans l'appartement 70 rue du puits de Farlempous.

Coût total : 3 146 € HT, subvention demandée 50% : 1 573 €.

Voté à l'unanimité.

2) Virement de crédits à la section investissement :

Dépenses imprévues d'investissement : - 8 500 €

Matériel informatique et mobilier école : + 5 000 €

Radiateurs rue du puits : + 3 500 €.

Voté à l'unanimité.

3) Délégation admissions en non-valeur :

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour admettre en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 euros.

Voté à l'unanimité.

4) Madame Guérin et monsieur Macagno ont demandé la reconduction de leur bail petites parcelles qui se termine le 31 décembre 2023.

Bail de 3 ans, location de deux parcelles au Brusquet pour un montant annuel de 30 €.

Luc Bastiani représentant Mme Guerin n'a pas pris part au vote.  
Voté à l'unanimité.

5) Virement de crédits à la section de fonctionnement :  
Dépenses imprévues de fonctionnement : - 1 500 €  
Charges de personnel : + 1 500 €.  
Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Demande de l'association de Sauvegarde du Patrimoine :  
Installation d'une grille en fer forgé autour de la citerne Giraud dont l'accès pourrait représenter un danger, un devis sera demandé à monsieur Giuliano en prévoyant un portillon. Des reproductions sur l'évolution du blason de Trigance pourraient être installées sur cette grille.

L'association demande l'autorisation d'exposer sur des bâtiments communaux (Fontaine Basse) ou des grilles sur l'espace public des vieilles photos et cartes postales illustrant la vie du village.

Les élus sont favorables à ces requêtes.

G Suzan rappelle qu'il ne faut pas confondre le blason de la commune de Trigance avec celui de la famille Demandolx.

L'association AERIA demande l'avis de la commune pour le passage de la 31ème édition du Var Verdon Trail Canyon le 15 juin prochain. Des précisions sont demandées concernant un ravitaillement éventuel sur la commune. Une réunion sera demandée avec monsieur Giacosa président de l'association AERIA. Les élus y sont favorables.

G Suzan fait le point sur le projet de sentier archéologique le long du Jabron jusqu'au Pré de Laure; une concertation sur place aura lieu le 16 janvier prochain pour préciser le tracé du parcours avec le Parc du Verdon, la mairie de Comps et celle de Trigance, DPVA, la CCLGV et l'association Préhver. (Préhistoire Verdon)  
Il fait part à l'assemblée de son souhait de rénover le monument aux morts avec une aide financière substantielle de la Région Sud.

S Laval informe le conseil des demandes de subventions qui seront faites prochainement pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de la cour d'école. La commune étudiera la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

L Bastiani intervient pour préciser le projet de la mise en place de temps périscolaire en partenariat avec la CAF du Var et la commune. Une certification jeunesse et sport sera demandée à la CAF. Un agent doit être formé au BAFD. Il sollicite la commune pour financer cette formation d'un coût de 500 € environ.

C Varagnac s'interroge sur l'avenir du SIVOM qui gère l'eau et l'assainissement. Le Maire répond que la compétence sera transférée en 2026 à la CCLGV. Cependant l'activité du SIVOM pourrait être maintenue.

Les pompes du forage de la Bastié seront changées prochainement, une partie du réseau d'eau à Soleils va être rénové ainsi qu'une armoire électrique au bassin de sécurité.

Il précise par ailleurs que le service des ordures ménagères géré actuellement par la CCLGV va être délégué à une société privée ce qui impliquera certainement une augmentation de la redevance des Taxes Ordures Ménagères.

La station d'épuration à l'Eco hameau du Villard va être installée cette semaine et la société EIFFAGE terminera la voirie au printemps 2024. Les cuves DFCl seront

mises en place en mars.

Statut quo sur les candidats pour l'accession à la propriété à l'Eco hameau du Villard; la commune pourrait choisir une autre direction pour le projet.

C Torrès demande s'il est possible que le service technique communal évacue les déchets qui s'entassent autour de l'ancienne chapelle place Saint Clair.

La séance est levée à 15h45.

Vu pour être affiché le 15 décembre 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 14 décembre 2023

Le Maire

